



## Déclaration FSU au C.T.S.D. du jeudi 15 novembre 2012

C'est deux mois et demi tout de même après la rentrée que se tient ce premier CTSD de l'année scolaire 2012/2013, bien tardif et, s'agissant selon l'ordre du jour proposé d'un « bilan » dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, ne permettant plus d'examiner certaines situations de rentrée ni d'émettre un avis sur certaines mesures prises unilatéralement, hors procédure consultative...

Pourquoi un CTSD de rentrée, au début du mois de septembre à l'instar de ceux qui ont pu se réunir les années passées, souhaité par plusieurs organisations syndicales représentatives, n'a-t-il pas été convoqué cette année ? Pourquoi le courrier des représentants FSU des personnels à ce sujet est-il resté lettre morte ? Nous déplorons cette définition et cette conception du dialogue social dans notre département et, quels que soient les projets qui touchent à nos écoles, nos collèges et nos lycées, nous demandons à Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale de faire en sorte que les représentants des personnels en soient à tout le moins informés, au mieux consultés, voire associés dès lors qu'il s'agirait d'une éventuelle évolution structurelle de notre École (restructuration du réseau d'établissements et carte des formations, par exemple...) qui engagerait l'avenir des jeunes Ardennais...

Pour en rester sur la question du dialogue social, et en particulier celle de la participation aux réunions paritaires, d'après les textes en vigueur, titulaires et suppléants peuvent siéger et donc recevoir une convocation ou une information. Dès lors, ils bénéficient de l'article 15 du décret sur les moyens syndicaux (Décret 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical) et ont droit à une autorisation d'absence. Nous dénonçons l'opposition qui est faite ici dans cette instance et nous étonnons de l'argument utilisé de la « nécessité de service » dès lors que depuis des années, en Comité Technique Départemental, la dotation en moyens de remplacement est toujours présentée comme très confortable...

Concernant le premier degré, nous espérons d'un CTSD de rentrée qu'il clarifie la balance entre fermetures et ouvertures de classes. Or, rien dans les documents préparatoires ne précise l'état de la situation. Conformément au décret du 15 février 2011 qui prévoit que le CTSD « *est compétent ... pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département ...* », nous exigeons la transparence sur cette question. Combien la Direction académique des Ardennes a-t-elle réellement rendu de postes : 39 postes (soit 43 – 4, résultant de la dotation supplémentaire de mille postes) ou plus ?

Loin de la satisfaction affichée dans la presse locale au travers d'éléments de langage bien rodés mais qui ont eu bien du mal à faire croire à une « rentrée dans la sérénité »..., c'est au contraire une rentrée bien difficile encore qu'ont eu à vivre les élèves et les personnels, dans des conditions d'études et d'enseignement une nouvelle fois dégradées... La dernière préparée par le ministre Chatel et le précédent gouvernement, dans la droite ligne et la même logique que celles des années antérieures, cette rentrée 2012 subit en effet les conséquences des suppressions massives de postes et de la restriction drastique des moyens (fermetures de classes, effectifs de plus en plus chargés, enseignements non assurés, suppression des heures de chorale,...) et voit, au grand dam des enseignants, se continuer l'idéologie du renoncement à l'école de la réussite de tous (fin de l'éducation prioritaire, dans les établissements ECLAIR, prime au mérite et recrutements sur postes spécifiques, socle commun et LPC,...) et ce ne sont pas les premières mesures d'urgence du nouveau gouvernement -4 postes redonnés aux écoles de notre département contre 43 repris... et les 3h de décharge accordées aux professeurs fonctionnaires stagiaires- qui ont pu améliorer sensiblement la situation...

Dans notre département, derrière la moyenne annoncée de 23,9 élèves dans les classes de collèges (la plus haute jamais atteinte..., bien loin d'être un cru exceptionnel, qui permettrait des conditions particulièrement confortables comme cela voudrait le laisser à penser...), on ne compte plus malheureusement le nombre de plus en plus important de classes surchargées de 28, 29 voire 30 élèves (à Nouvion/Meuse, Juniville, Vireux-Wallerand, Rimogne, Monthermé, Douzy, Sault-Les-Rethel, Givet, Villers-Semeuse, Raucourt, Rimbaud, Jean Macé,...pour n'en citer que quelques-unes), une classe accueillant même 35 élèves sur le site de Château-Porcien... et certains collèges en Réseau de Réussite Scolaire ne sont même plus épargnés, Fumay et le collège Sorbon de Rethel par exemple voyant leurs effectifs monter jusqu'à 27/28 et même 29 à Léo Lagrange, (le seuil théorique étant à 25..., cette rentrée 2012 étant censée avoir été préparée dans le « respect des seuils académiques »...), à Salengro, un groupe de 30 élèves de 3<sup>e</sup> pratiquant la langue de Shakespeare dans des conditions vraiment idéales... !

De façon générale, comme nous avons pu le dénoncer à diverses reprises lors des CTSD de préparation de rentrée, nous constatons que les effectifs en collèges ont été très largement sous-estimés par les services de la Direction académique lors de la répartition des moyens, l'exemple des établissements carolomacériens est probant, 7 d'entre eux ont accueilli en cette rentrée de +6 à +30 élèves, totalisant à eux seuls +121 élèves, sans moyens supplémentaires, hormis quelques « miettes », 1h ou 3h par-ci, jusqu'à 16h par-là mais quoi qu'il en soit insuffisantes et redonnées trop tardivement pour modifier la structure, obligeant à des compromis internes, bien peu satisfaisants... !

Le « nouveau » collège de Turenne accueille lui aussi un peu plus d'élèves qu'annoncé (623 contre 615), répartis finalement dans 25 divisions (soit une moyenne de 25 par classe, les niveaux de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> étant les plus chargés avec 26 et 27 élèves), faisant totalement fi des élèves de feu le collège Frénois qui relevaient et relèvent toujours de l'éducation prioritaire ! Et quoi qu'en dise la Direction académique, même si les équipes en place (de Direction, de Vie scolaire, enseignants et non enseignants) font en effet le nécessaire pour offrir à tous les meilleures conditions d'apprentissages et de vie scolaire, ce transfert brutal, impréparé, s'accompagne aujourd'hui de nombreuses difficultés (salles de cours, CDI, installations sportives,...), non résolues...

Dans le même ordre d'idée de structures adaptées aux élèves en difficulté qui voient leurs moyens (et leur existence même ?) menacés, après la fermeture de la SEGPA de Signy l'Abbaye en 2010, les classes à double niveau dans celle du collège Le Lac, le trop faible nombre d'entrées en 6<sup>e</sup> à la SEGPA de Nouzonville amène là aussi à une classe à double niveau 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>, soulevant ainsi beaucoup de questions quant aux conditions d'apprentissages pour ces élèves durant cette année scolaire, quant à l'avenir même de cette section... Et que penser de la baisse continue du nombre d'élèves scolarisés en SEGPA dans notre département, -42 tout de même en cette rentrée ?

Aujourd'hui, au terme d'une première période de l'année scolaire où ils se disent déjà bien fatigués, certains découragés face aux conditions d'enseignement qui leur sont faites et qui ne leur permettent pas d'exercer sereinement leur métier au service de tous leurs élèves, les personnels placent leur espoir dans le projet de refondation de l'École de la République et dans la nouvelle loi d'orientation et de programmation qui devrait voir le jour prochainement, synonyme pour eux d'un réel changement de cap en matière de politique éducative, faisant réellement de l'école une priorité pour la Nation, une école ambitieuse, porteuse d'une culture commune de haut niveau, permettant la réussite de tous les élèves. Ils seront très attentifs à l'écriture de cette loi d'orientation et surtout au rapport annexé. En effet, suite aux négociations qui ont eu lieu ces dernières semaines, les représentants FSU des personnels –et derrière eux, une grande partie de la profession-, même s'ils semblent avoir été entendus sur quelques points fondamentaux (la redéfinition du socle dès 2013, la redéfinition de l'éducation prioritaire, la recréation du Conseil National des Programmes, le refus de la primarisation du collège et de la bivalence qu'elle aurait générée pour les enseignants,...) n'en restent pas moins extrêmement vigilants quant à certaines propositions totalement inacceptables à leurs yeux (réintroduction par le biais d'une expérimentation inscrite dans la loi du projet d'« école du socle » qui tendrait à fusionner le premier degré et le collège, décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles vers les Régions qui conduirait à des offres liées essentiellement aux besoins locaux et immédiats, transfert des CIO aux Régions, simplification certes mais maintien du LPC,...) et exigeants quant à la révision de certaines questions ou la réouverture de certains dossiers (les conditions de travail et de rémunération des enseignants, leur formation, leur évaluation, les lycées, le baccalauréat, le DNB,...).

Au sujet de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, la FSU a

également exprimé son désaccord avec les propositions du ministère. Les discussions ne se cantonnent qu'à des considérations budgétaires sur le financement des heures libérées. Rien n'est mis en avant concernant l'organisation du temps pédagogique de l'enfant, rien sur ses nouveaux rythmes d'apprentissage ni sur l'ajustement des contenus des enseignements.

Nous demandons au ministre de reprendre les discussions sur des bases qui permettent concrètement un raccourcissement de la journée scolaire. Pour réussir la réforme, les questions d'organisation pédagogique de la journée scolaire des élèves de maternelle et d'élémentaire ne peuvent être éludées. Tout cela suppose un engagement fort de l'État et des collectivités locales. Les élèves et les enseignants attendent des améliorations significatives de leurs conditions de vie et de travail.

Enfin, depuis des années, nous demandons la réouverture du dossier de la direction et du fonctionnement de l'école. Nous porterons les revendications des personnels pour une amélioration de leurs conditions de travail et une meilleure reconnaissance dans l'accomplissement de leurs missions, qui passent par :

- une amélioration des conditions de décharge,
- une reconnaissance par une revalorisation des rémunérations et une formation spécifique,
- la création d'un véritable métier d'aide administrative pérenne et qualifiée.

La FSU est attachée à un statut non hiérarchique du directeur et veillera scrupuleusement à ce qu'il ne soit pas imposé au prétexte de bénéfices très chimériques que permettrait une telle réforme managériale.

Les revendications des personnels pour une école renouvelée seront au cœur des exigences de la FSU ces prochaines semaines. Le changement est attendu impatiemment à tous les niveaux et la FSU œuvrera de façon ferme et décidée pour le rendre effectif, déterminée à faire entendre la voix des personnels sur ces sujets essentiels pour l'avenir du système éducatif.